

DECISION DU PRESIDENT n° 2023-614

Objet : Commande Publique – Marché n°2023-38-DD – Relance achat de véhicules d’occasion – lot 2 : fourniture d’un véhicule léger de tourisme 5 places, 5 portes segment B

Le Président de la Communauté d’Agglomération ARCHE Agglo

Vu l’arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d’Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l’article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2022-599 du 12 octobre 2022 portant délégation du Conseil d’Agglomération au Président ;

Considérant la nécessité de conclure un marché ayant pour objet la fourniture de véhicules d’occasion, pour les services de la communauté d’agglomération ARCHE AGGLO et permettre à l’ensemble des services de fonctionner dans le cadre de leur fonction ;

Considérant l’allotissement de l’opération :

Lot 1 “Fourniture d’un fourgon utilitaire d’occasion moins de 3.5T” et reprise d’un véhicule de type OPEL MOVANO ”

Lot 2 “Fourniture d’un véhicule léger de tourisme 5 places d’occasion, 5 portes segment B”

Considérant que la présente décision concerne uniquement le lot 02, pour lequel une consultation a été engagée sous forme de marché sans publicité ni mise en concurrence préalables suite au constat de l’infirmité de la procédure initiale pour ce lot,

Considérant que les entreprises MERCUROL AUTOMOBILE, AUTO BERNARD et PEUGEOT ont été sollicitées le 13 octobre 2023 pour répondre à cette consultation par le biais de la plateforme AWS et du profil acheteur Arche Agglo ;

Considérant le rapport d’analyse technique et financière des offres reçues,

Considérant que l’offre de l’entreprise **AUTOMOBILES REPARATIONS NEUVES OCCASIONS (ARNO VALENCE)** 26000 VALENCE est économiquement la plus avantageuse et qu’elle répond aux attentes de la collectivité,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget ;

DECIDE

Article 1 - De conclure et signer le marché relatif à la relance achat de véhicules d’occasion – lot 2 : fourniture d’un véhicule léger de tourisme 5 places, 5 portes segment B avec l’entreprise **AUTOMOBILES REPARATIONS NEUVES OCCASIONS (ARNO VALENCE)** située 5 rue Maurice R. Simonet – 26000 VALENCE pour un montant de 12 718.76 € HT soit 15 216.76 € TTC.

Article 2 - Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, au comptable public et publiée sur le site internet d'ARCHE Agglo.

Article 3- La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois de sa publication :

- D'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon.